

Opérations financées par un PLAI

Département du Maine-et-Loire

Marie-Laure CLOAREC

Géraldine GUYON

Direction de l'Habitat et du Logement

CS 94104 – 49 941 ANGERS Cedex 02

Tel : 02 41 18 80 56

ml.cloarec@maine-et-loire.fr

g.guyon@maine-et-loire.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Faciliter le montage d'opérations de logements adaptés, destinés à accueillir des publics spécifiques : jeunes, personnes âgées et handicapées, public vulnérable au sens du PDHH, gens du voyage dont l'utilité sociale a été validée par le Département.

TYPE D'AIDE

Subvention / prime

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Bailleurs sociaux, collectivités territoriales

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Conditions liées aux ménages :

- Les revenus des ménages locataires ne doivent pas dépasser 60% des plafonds de ressources pris en compte pour l'accès au logement social classique,
- Public spécifique visé : jeunes, personnes âgées, handicapées, public vulnérable. Gens du voyage.

Opérations éligibles :

- Construction de logements locatifs,
- Achat de terrains destinés à la construction de logements locatifs et la construction de ces logements,
- Acquisition de logements et d'immeubles (acquis depuis plus de 20 ans) destinés à l'habitation ainsi que, le cas échéant, les travaux d'amélioration correspondants,
- Les travaux de construction, de transformation ou d'amélioration réalisés par des organismes d'HLM sur des terrains, logements ou immeubles acquis depuis moins de 10 ans sans financement aidé de l'Etat,
- La réalisation d'opérations de logements-foyers dénommés « résidences sociales » et destinées à accueillir des jeunes travailleurs, des travailleurs migrants ou des personnes ou familles défavorisées.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

	Critères	Montant de l'aide
Aide à la performance énergétique	(RT 2012) – 20 % Étiquette C en Acqui.Amél. Projet Energy Sprong	6 000 € / logt ordinaire – 4 500 € résidences et foyers 4 500 € / logement ordinaire – 3 200 € résidences et foyers 5000 € / logements
Aide à l'adaptation liée au vieillissement ou au handicap	Logements adaptés, connectés	600 € ou 2 000 €
Aide à la réalisation de logements foyers pour les jeunes	Logement <46m2 Meublé Public accompagné	3 000 € / logement
Aide à la réalisation de logements adaptés aux gens du voyage	Logements adaptés	3 000 €
Aide à la réalisation de logements dans les OPAH RU /ORI	Opérations de construction suite à la restructuration d'ilot traité en ORI	5 000 €

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Inclus dans le budget parc social du Département : 3 440 000 € (à partager entre PLUS et PLAI).

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

En 2016 : 72 logements représentant 316 000 € d'engagements financiers.

En 2017 : 63 logements représentant 326 500€.

En 2018 : 75 logements représentant 290 000 €.

En 2019 : 74 logements représentant 382 700 €.

En 2020 : 54 logements représentant 280 200 €